

Delémont, le 6 février 2019

**Communiqué de presse**

**Référendum contre le budget communal 2019**

**Rappel des faits**

Le Conseil de Ville, lors de sa séance du 29 octobre 2018, a adopté une série de décisions relatives à la création de nouveaux postes et à la suppression de postes au sein de l'administration communale.

Ce sont ainsi 18.8 EPT (emplois plein temps) qui ont été créés et 5.95 EPT qui ont été supprimés. De ce fait, la liste des postes créés par le Législatif delémontain totalise 185.44 EPT. A cette occasion, des mutations ou changements de dénomination de fonctions ont également été acceptés par le Conseil de Ville dans le cadre des postes déjà existants. Le résultat consiste, au final, à doter l'administration de 12.85 postes supplémentaires à 100% (185.44 postes – 172.59 postes).

Chaque poste créé a fait l'objet d'une décision du Législatif et d'un vote qui lui était propre et a été qualifié de manière précise.

Ces décisions ont été prises sur la base d'un rapport détaillé, remis aux membres du Législatif et indiquant la charge financière annuelle totale de Fr. 1'358'000.-, laquelle tient compte de la suppression de différents mandats et des 5,95 postes précités.

Ces décisions, publiées dans le Journal Officiel de la RCJU du 7 novembre 2018, avec délai référendaire fixé au 10 décembre 2018, n'ont fait l'objet d'aucune demande de référendum. De ce fait, ces décisions sont entrées en force.

En date du 26 novembre 2018, le budget communal 2019, qui englobait également les charges financières liées aux créations de postes, a été accepté par le Conseil de Ville par 28 voix contre 11. La décision a été publiée dans le Journal Officiel RCJU du 12 décembre, avec délai référendaire au 12 janvier 2019.

Une demande de référendum, munie de 699 signatures valables, a été déposée le 11 janvier 2019 à la Chancellerie communale. Les feuilles de récolte des signatures sont libellées comme suit :

**Demande de référendum contre le budget 2019 adopté par le Conseil de Ville de Delémont le 26 novembre 2018**

**NON A L'AUGMENTATION DE 18.8 POSTES AU SEIN DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE !**

**OUI A DES INVESTISSEMENTS RAISONNABLES POUR DELEMONT**

***Refuser le budget 2019 afin d'exiger une création de postes raisonnable, maîtrisée, responsable, et qui garantit aux contribuables une fiscalité supportable ces prochaines années, en tenant compte de la réforme fiscale.***

**Recevabilité du référendum**

Le Conseil communal constate une contradiction entre l'argumentaire figurant sur la feuille de signatures et l'objet de la demande de référendum : les référendaires prétendent s'en prendre aux nouveaux postes créés dans l'administration communale. La demande de référendum elle-même désigne toutefois clairement l'objet qu'elle vise : c'est le budget dans son entier, tel qu'il a été adopté par le Conseil de Ville.

## **Votation populaire**

L'avis de droit de l'avocat conseil de la Municipalité conclut que le Conseil de Ville était obligé d'intégrer dans le budget 2019 les dépenses induites par les créations de postes, le 29 octobre 2018. Il ajoute que, si le budget communal devait être refusé en votation populaire, un nouveau budget serait présenté, mais il devrait nécessairement comprendre les mêmes lignes budgétaires que celles que le comité référendaire conteste.

En lançant un référendum contre le budget, le comité référendaire a choisi le mauvais chemin pour parvenir à son but et ceci conduira à un vote ressenti comme inutile, puisque même le refus éventuel du budget par le Corps électoral n'invaliderait pas les postes créés par le Conseil de Ville. Selon l'avis de droit demandé par le Conseil communal, cette circonstance n'enlève toutefois rien au droit formel des référendaires d'exiger un vote populaire, puisque les en empêcher représenterait une atteinte à leurs droits politiques.

Par conséquent, le Conseil de Ville se prononcera sur le message au Corps électoral lors de sa séance du 25 février prochain. Sous réserve des décisions du Conseil de Ville, le référendum sera soumis en votation populaire le 14 avril 2019.

### **AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

Le président :

La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger